# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 22 septembre 2016 2.3

#### FINANCES

RAPPORT DE GESTION 2015 DE LA SEDL

APPROBATION

Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie, expose à l'assemblée :

**"**La SEDL est composée de 35 actionnaires pour un capital de 807 765 €. La ville de Riorges dispose de 300 actions au capital social de la SEDL pour un montant de 3 675 €.

Le Code général des collectivités territoriales précise dans son article 1524-5 que "les organes délibérant des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration".

Afin de satisfaire à cette obligation, le conseil municipal est invité à délibérer sur le rapport de gestion de la SEDL et les états financiers validés par l'assemblée générale de la SEDL du 29 juin 2016.

La SEDL a signé un traité de concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC du Triangle des Canaux en septembre 2012. Compte tenu du calendrier d'intervention de l'EPORA (opérateur foncier de la commune) pour la mise en place de la DUP, les études préalables au dossier de réalisation de la ZAC n'ont pas débuté. L'enquête publique de la DUP est terminée ; les études de définition du projet débuteront en octobre 2016.

Concernant la ZAC des Portes de Riorges II, l'ensemble des terrains a été cédé à Roannais Agglomération en fin d'année 2015.

Le compte de résultat pour l'exercice 2015 est présenté. Le chiffre d'affaires de 2015 est en diminution de près de 12 % par rapport à 2014. D'un point de vue financier, après avoir enregistré un bénéfice net de 48 909 € lors de l'exercice précédent, la SEDL a connu une perte nette de 79 504 € en 2015 (liée notamment à la diminution des concessions d'aménagement suivies).

Aucun dividende n'a été versé par la société au cours des trois derniers exercices.

Le plan d'affaires 2016-2017 qui fixe les évolutions prévisibles de la société et ses perspectives d'avenir, a fait l'objet d'une présentation en conseil d'administration du 15 mars 2016. Madame la Commissaire aux Comptes envisage de déclencher une procédure d'alerte si aucune décision stratégique n'est prise par les actionnaires. Monsieur Paul CELLE, président, considère qu'un soutien des actionnaires est plus que nécessaire, notamment par le Département, actionnaire majoritaire (40 % des actions). Le Département doit se prononcer sur l'avenir de son outil.**"**

Vu l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de gestion 2015 de la SEDL.